

# AVIS A LA BATELLERIE CANAL DU BLAVET

## Conditions de navigation à compter du 27 mai 2014

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

Les usagers du canal du Blavet sont informés de l'ouverture de la navigation à l'écluse n°1 (Les Recollets) à compter du 27 mai 2014 (9h00) pour les bateaux disposant d'un tirant d'eau n'excédant pas 1,00 mètre.

Seul le chenal de navigation entre l'écluse n°1 (Les Récollets) et l'écluse n°107 (Le Ponteau) est navigable, les usagers devront respecter la signalisation mise en place.

Les conditions de navigation entre Pontivy et Hennebont sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Section	Restriction tirant d'eau	Date d'ouverture
De l'écluse n°107 (Le Ponteau) à l'écluse n°1 (Les Récollets)	1,00m	27/05/2014
De l'écluse n°1 (Les Récollets) à l'écluse n°20 (Manerven)	1,00m	08/05/2014
De l'écluse n°20 (Manerven) à l'écluse n°23 (Kerousse)	1,00m	01/05/2014
De l'écluse n°23 (Kerousse) à l'écluse n°26 (Grand-Barrage)	1,00m	17/05/2014
De l'écluse n°26 (Grand-Barrage) à l'écluse n°28 (Polvern)	1,00m	21/05/2014

Malestroit, le 26 mai 2014

Le chef de la subdivision  
Blavet – canal de Nantes à Brest



Laurent COUTURIER